Image not found or type unknown

Reception de travaux éviter les boulettes

Par **pat01**, le **03/10/2010** à **13:47**

Bonjour,
Avant de réceptionner des travaux, peut' on exiger qu'un avis de rdv soit fixé par lettre AR ?
Y a t' il un délai à respecter après la fin des travaux, ... ou bien qu' elle est la date au + tard ?
Si un expert accompagne un des acteurs, peut on exiger qu'il signifie sa visite par courrier, et etabli l'étendue de ses investigations ?
Peut' on exiger un rapport d' expertise , ou une copie ?
Merci de votre réponse

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés